

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 08/10/2020. et transmis au contrôle de légalité le 23/10/2020

Nombre
de conseillers en exercice : 15
de présents : 13
de votants : 13

COMMUNE DE GENEVRIERES

PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Du 08 octobre 2020

L'an deux mille vingt les huit octobres à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Catherine DARRIGAN, Maire, avec pour ordre du jour :

- DELIB N° 20200810D39** *N° 1) Présentation du projet Photovoltaïque Genevrières/Léojac*
N° 2) Antenne Free : participation pour le financement d'un équipement exceptionnel
N° 3) Commission locales des impôts (information)
N° 4) CCQVA compétence enfance jeunesse : présentation de l'analyse « Espélia »
N° 5) Imprimante : Mairie/Ecole
DELIB N° 20200810D40 *N°6) Attribution subventions associations*
N° 7) Questions diverses

Étaient présents les membres du Conseil Municipal : Darrigan Catherine, Rigaud Marion, Pidoff Nadine, Clérin Laurent, Pierre Desquines, Kevin Malbrel, Anne-Sophie Sachot, Pierre Masserey, Moran Christophe, Denoux Anaïs, Jean-François Clause, Jean Marie Moreira, Pascal Escalette

Sauf
Excusé : Chaban Vincent, Balat Benoit

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Rigaud Marion ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

*N° 1) Présentation du projet Photovoltaïque Genebrières/Léojac
Voir diaporama*

DELIB N° 20200810D39 *N° 2) Antenne Free : participation pour le financement d'un équipement exceptionnel*

Vu l'article L332.8 du Code de l'Urbanisme,

Madame le Maire explique qu'une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

Lorsque la réalisation des équipements publics exceptionnels n'est pas de la compétence de l'autorité qui délivre le permis de construire, celle-ci détermine le montant de la contribution correspondante, après accord de la collectivité publique à laquelle incombent ces équipements ou de son concessionnaire.

Madame le Maire expose au Conseil le projet d'implantation d'un relais de radiotéléphonie par la Société FREE MOBILE, dans le cadre du déploiement de son réseau 3G/4G, sur la parcelle cadastrée section B 258 dont l'adresse est : Route de Salvetat. Celui-ci nécessite un branchement et une extension de réseau électrique.

Madame le Maire indique que ce projet de par son importance revêt un caractère exceptionnel et de ce fait une participation pour équipement public exceptionnel (PEPE) peut être sollicitée. Celle-ci permet aux communes de se faire rembourser la totalité d'un équipement public rendu exceptionnellement nécessaire par la réalisation d'une opération. Cette participation peut être mise en œuvre pour les installations agricoles, commerciales, artisanales et industrielles lorsque la réalisation de la construction nécessite, par sa nature, sa situation ou son importance, la réalisation d'équipements publics exceptionnels

Pour ce qui concerne le projet de la Commune Madame le maire indique que les frais des travaux, s'élève à 67 900 € TTC. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le montant de la PEPE à solliciter auprès de la Société FREE MOBILE.

**INSTITUE la Participation pour Équipement Public Exceptionnel (PEPE),
FIXE** le montant de cette participation à 67 900 € correspondant aux travaux de raccordement électrique
AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Interventions et débats:

<i>Voix pour :</i>	<i>13</i>	<i>À l'unanimité</i>
<i>Voix contre :</i>		
<i>Abstentions :</i>		

N° 3) Commission locales des impôts (information

Membres désignés :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
CHABAN Vincent ESCALETTE Pascal FORANO Odile LOUPIAS Vincent PIDOFF Nadine RIGAUD Marion	CLAUSSE Jean-François DENOUX Anaïs MOREIRA Jean-Marie PAGÈS Guillaume PRENDIN Sylvie SACHOT Anne Sophie

N° 4) CCQVA compétence enfance jeunesse : présentation de l'analyse « Espélia »

Exercice de la compétence

Ex Quercy Vert :

Compétence communale : périscolaire (garderies) du matin et du soir et pendant pause méridienne. Cette compétence est exercée en régie (personnel communal)

La compétence est déléguée à une association « Familles rurales » par la commune de Monclar,

Genebrières et Léojac : délégation à l'association « Camp des Licornes » pour les mercredis après-midi et les vacances.

Ex CCTVA :

Compétence intercommunale, pour le périscolaire et les vacances

Elargissement de la compétence Intercommunale aux communes de l'Ex Quercy Vert repoussée au 1^{er} janvier 2021 avec effet à septembre 2021.

Fréquentation (Genebrières)

Garderie : de 7h30 à 9 h et de 16 h à 18h30 -

Matin : 30 à 35

Soir : 30 à 35 enfants

Pause méridienne : environ 58 enfants

Camp des licornes : 2019 (Genebrières- Léojac)

Mercredis après-midi ; 18

Vacances :

Février	283 journées – moyenne : 22 journées - effectif inscrit : 69
Printemps	182 journées – moyenne 27 journées - effectif inscrit : 66
Juillet/Août	1053journées – moyenne 42journées - effectif inscrit : 120
Tous saint	312 journées – moyenne 35 journées - effectif inscrit : 83
Noël	

Financier réalisé en 2019/2020 -cabinet Espélia

Cet audit laisse apparaître des difficultés de financement

Régime fiscal de la CCQVA : fiscalité additionnelle ; implique :

0 transfert de charge entre commune et communauté de commune, en cas de transfert de compétence à la communauté des communes.

Si élargissement de la compétence enfance -jeunesse, cela entraînera un transfert de charge supplémentaires ; d'où une aggravation du déficit de fonctionnement.

Cette situation, implique la nécessité de trouver de nouvelles ressources : fiscalité ; augmentation des tarifs ...

.....

3 Scenarii d'évolution de la compétence enfance-Jeunesse

- Restitution de la compétence périscolaire (matin-midi soir) aux communes et gestion de l'accueil du mercredi et vacances par la CCQVA

COMMUNE DE GENE BRIÈRES

Conseil Municipal du 08 octobre 2020- page 4

- Passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) et Harmonisation vers le haut de la gestion des accueils périscolaires, mercredi + vacances par la CCQVA
- Harmonisation vers le bas : suppression des agréments périscolaires : passage en garderie et gestion des garderies et accueil des mercredis et vacances par la CCQVA

Scénarii	Qui gère...?			Les accueils périscolaires sont-ils conventionnés ?	Fiscalité de la CCQVA
	Les accueils périscolaires	Les accueils du mercredi	Les accueils extrascolaires (vacances)		
Scénario 1	Communes	CCQVA	CCQVA	Au choix des communes	Fiscalité additionnelle
Scénario 2	CCQVA	CCQVA	CCQVA	OUI	Fiscalité professionnelle unique
Scénario 3	CCQVA	CCQVA	CCQVA	NON	Fiscalité additionnelle

- Élément commun aux trois scénarii :
 - Les accueils du **mercredi et des vacances** sont gérés par CCQVA ;
- Éléments différenciants entre les trois scénarii :
 - Collectivités compétentes en **matière périscolaire** ;
 - **Fiscalité** de la CCQVA ;
 - **Conventionnement** ou non des accueils périscolaires.

Description et impacts des différents scénarii (2/6)

Caractéristiques du scénario		Scénario 1 (restitution du périscolaire)	Scénario 2 (harmonisation vers le haut)	Scénario 3 (harmonisation vers le bas)
	<u>Impact sur les biens</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Fin des mises à disposition pour les communes ex-TVA • Reprise par les communes ex-TVA des emprunts affectés et des coûts d'entretien • Pas de changement pour les locaux affectés aux accueils du mercredi et des vacances 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des locaux de Verlhac-Tescou, La Salvetat Belmontet, Génébrières et Léojac auprès de la CCQVA • Conservation des mises à disposition pour les accueils déjà communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des locaux de Verlhac-Tescou, La Salvetat Belmontet, Génébrières et Léojac auprès de la CCQVA • Conservation des mises à disposition pour les accueils déjà communautaires
	<u>Impact sur les contrats</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution des contrats (entretien, location, etc.) liés au périscolaire aux communes de l'ex-TVA • Pas de modification pour les contrats liés aux accueils du mercredi et des vacances 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert des contrats liés aux accueils périscolaires pour les communes de Verlhac-Tescou, La Salvetat Belmontet, Génébrières et Léojac • Pas de modification pour les contrats liés aux accueils du mercredi et des vacances 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert des contrats liés au périscolaire pour les communes de Verlhac-Tescou, La Salvetat Belmontet, Génébrières et Léojac • Pas de modification pour les contrats liés aux accueils du mercredi et des vacances

Description et impact des différents scénarii (4/6)

Caractéristiques du scénario		Scénario 1 (restitution du périscolaire)	Scénario 2 (harmonisation vers le haut)	Scénario 3 (harmonisation vers le bas)
	Impact RH	<ul style="list-style-type: none"> Restitution, auprès des communes, des agents uniquement périscolaires pour les ALAE ex-TVA Pour les agents CCQVA mutualisés sur du périscolaire, du mercredi et de l'extrascolaire : mise à disposition auprès des communes, transfert aux communes et mise à disposition auprès de CCQVA, ou création de plusieurs contrats de travail dans les différentes collectivités employeuses Question des personnes du siège à traiter : potentiel reclassement au sein de la Collectivité à envisager Pas de changement pour les agents des garderies Pas de changement pour les agents des accueils mercredi & vacances Agents potentiellement concernés (hors MAD actuelles) : 101 pour 37,5 ETP 	<ul style="list-style-type: none"> Trois scénarii possibles pour les agents des garderies, en fonction des différents temps de travail : transfert auprès de CCQVA (avec possibilité de mise à disposition partielle auprès des communes pour d'autres fonctions), mise à disposition auprès de CCQVA en restant agent communal, ou création de plusieurs contrats de travail dans les différentes collectivités employeuses Pas de changement pour les agents des ALAE ex-TVA et des accueils mercredi & vacances Agents potentiellement concernés : agents des 4 garderies de l'ex-QV 	<ul style="list-style-type: none"> Trois scénarii possibles pour les agents des garderies, en fonction des différents temps de travail : transfert auprès de CCQVA (avec possibilité de mise à disposition partielle auprès des communes pour d'autres fonctions), mise à disposition auprès de CCQVA en restant agent communal, ou création de plusieurs contrats de travail dans les différentes collectivités employeuses Comment gérer la baisse des effectifs due à la suppression des agréments ? Pas de changement pour les agents des ALAE ex-TVA et des accueils mercredi & vacances Agents potentiellement concernés (hors MAD actuelles) : 101 pour 37,5 ETP

Description et impact des différents scénarii (5/6)

Caractéristiques du scénario		Scénario 1 (restitution du périscolaire)	Scénario 2 (harmonisation vers le haut)	Scénario 3 (harmonisation vers le bas)
	Impact financier	<ul style="list-style-type: none"> Coût total supporté par la CC : 228 893 € Arrêt du service communautaire sur le périscolaire et transfert des charges aux communes La compétence périscolaire portée par la CCQVA coûte aujourd'hui environ 888 k€ par an + 112 k€ versés à Familles Rurales = 1 M€ qui ne seront plus portés par la CCQVA Surcharge équivalente pour les communes qui reprennent le service Les communes décideront si elles veulent garder les agréments ou non (et donc les charges et recettes associées) Aucun changement financier sur le mercredi et les vacances 	<ul style="list-style-type: none"> Coût total supporté par la CC : 1 447 448 € Quid de la prise en charge financière de l'agrément des garderies ex-QV ? Les dépenses supplémentaires s'élèveraient à 218 K€. L'agrément se ferait-il avant (coûts pris en charge par les communes et impactés dans les AC) ou après (pris en charge par CCQVA sans être impactés dans les AC) le transfert ? Perception de financements CAF et de recettes familles sur les accueils périscolaires de l'ex-QV Aucun changement financier sur le mercredi et les vacances 	<ul style="list-style-type: none"> Coût total supporté par la CC : 963 794 € Perte des recettes familles et CAF dans le cadre de la suppression des agréments Le reste à charge de la Collectivité sur le périscolaire serait ainsi de 158 K€ sur l'ex-QV et de 576 K€ sur l'ex-TVA, soit 734 K€ au total (- 154 K€ par rapport à aujourd'hui) + voir slide suivante pour les financements associatifs Aucun changement financier sur le mercredi et les vacances
	Impact d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'impact financier sur la CCQVA car elle aura restitué la compétence périscolaire Les communes perdront le bénéfice du fonds d'amorçage : perte de recettes à prévoir 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de près de 240 K€ de recettes (fonds de soutien et aide spécifique de la CAF) qui pourra être prise en compte dans les AC en fonction de la date de retour à la semaine de 4 jours Nécessité de réorganiser les emplois du temps du personnel et de créer un accueil le mercredi matin Un nouvel accueil à Bioule devra être créé (école privée) 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de près de 240 K€ de recettes (fonds de soutien et aide spécifique de la CAF) qui sera portée uniquement par la CCQVA Nécessité de réorganiser les emplois du temps du personnel et de créer un accueil le mercredi matin Un nouvel accueil à Bioule devra être créé (école privée)

Description et impact des différents scénarii (6/6)

Caractéristiques du scénario		Scénario 1 (restitution du périscolaire)	Scénario 2 (harmonisation vers le haut)	Scénario 3 (harmonisation vers le bas)
	<p>Financement des accueils de loisirs associatifs (pour tous les scénarii, attention au statut juridique des conventions et à leur potentielle entrée dans le champ de la commande publique).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de poursuite du financement du Camp des Licornes (mercredi & vacances) • Pour le subventionnement du périscolaire géré par l'association Familles Rurales à Monclar-de-Quercy, le devenir de la décision appartiendra uniquement à la commune de Monclar • La commune pourra conditionner sa subvention au fait que l'accueil soit agréé ou non • Possibilité de poursuite du financement de l'association Familles Rurales pour les accueils du mercredi et des vacances <p>• Montant total de subventions à prévoir : 30 976 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de poursuite du financement du Camp des Licornes (mercredi & vacances) • Possibilité de poursuite du financement de Familles Rurales à Monclar pour le périscolaire, le mercredi et les vacances • Le financement de toute association devra se faire en suivant l'intérêt communautaire, c'est-à-dire uniquement sur des accueils conventionnés <p>• Montant total de subventions à prévoir : 143 339 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de poursuite du financement du Camp des Licornes (mercredi & vacances) • Possibilité de poursuite du financement de Familles Rurales à Monclar pour le mercredi et les vacances • Le financement de Familles Rurales à Monclar sur le périscolaire ne pourra se faire que si l'accueil supprime son agrément et devient une garderie • Le financement de toute association périscolaire devra se faire en suivant l'intérêt communautaire, c'est-à-dire uniquement sur des garderies <p>• Montant total de subventions à prévoir : au minimum 30 976 €</p>

Synthèse financière des scénarii

Les coûts inscrits ci-dessous indiquent les dépenses qui devront être prises en charge par la CCQVA en fonction des différents scénarii.

	Accueils ex-TVA	Garderies ex-QV	Familles Rurales	Camp des Licornes	COÛT TOTAL A CHARGE DE LA CCQVA
<i>Situation actuelle</i>	1 086 322 €	0 €	123 617 €	19 722 €	1 229 661 €
Scénario 1 (restitution du périscolaire)	197 917 €	0 €	11 254 €	19 722 €	228 893 €
Scénario 2 (harmonisation vers le haut)	1 086 322 €	217 787 €	123 617 €	19 722 €	1 447 448 € + éventuellement coût de l'agrément
Scénario 3 (harmonisation vers le bas)	774 046 €	158 772 €	A minima 11 254 €	19 722 €	A minima 963 794 €

Synthèse des différents scénarii

Caractéristiques du scénario		Scénario 1 (restitution du périscolaire)	Scénario 2 (harmonisation vers le haut)	Scénario 3 (harmonisation vers le bas)
	Avantages	<ul style="list-style-type: none"> Majeure partie du budget Enfance-Jeunesse désormais gérée par les communes et ne creusant plus le déficit de la CCQVA Interfaces plus simples entre le périscolaire et les écoles, tous deux gérés au niveau communal 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'harmonisation du service et de définition d'une réelle politique Enfance-Jeunesse Compétence exercée sur tout le territoire communautaire Passage en FPU facilitant d'éventuels futurs transferts de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> Compétence exercée sur tout le territoire, et possibilité d'harmonisation du service Coût moindre pour la Collectivité
	Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> Morcellement de la compétence entraînant des difficultés de gestion du personnel Potentielle frilosité de certaines communes qui pourraient être réticentes ou manquer de moyens pour reprendre la gestion du service 	<ul style="list-style-type: none"> Important travail de pédagogie à faire envers les communes pour expliquer et faciliter le passage en FPU Potentielle hausse du coût du service à moyen terme si la CCQVA souhaite améliorer la qualité de service ou le maillage du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Potentielle hausse du coût du service à moyen terme si la CCQVA souhaite améliorer le maillage du territoire Difficulté du maintien des conventions avec l'association Familles Rurales pour les accueils conventionnés
	Avis	Scénario intéressant financièrement pour la CC, mais peu optimisé du point de vue de la qualité de service	Scénario qui semble le plus optimal du point de vue de la qualité de service mais qui nécessite un changement de régime fiscal en amont pour ne pas aggraver le déficit	Scénario intéressant financièrement pour la CC, mais entraînant des difficultés de gestion du personnel

N° 5) Imprimante : Mairie/Ecole

XEROX :

SITUATION ACTUELLE

Equipement	Loyer €ht/Mois	Volume Pages Moyen MENSUEL		Coût Moyen Maintenance équipement			Total équipement €ht/MOIS
		N & B	Couleur	N & B €ht	Couleur €ht	Total maintenance €ht/MOIS	
Canon 3525i MAIRIE	236	4128	2202	?	?	143	379
Canon 3525i ECOLE				?	?		

SOLUTION PROPOSEE

Location 21 Trimestres

Equipement	Loyer €ht/MOIS	Volume Pages Moyen MENSUEL		Coût Moyen Maintenance équipement			Total équipement €ht/MENSUEL
		N & B	Couleur	N & B €ht	Couleur €ht	Total maintenance €ht/MENSUEL	
HP 77825 MAIRIE HP 77825 ECOLE	150	4128	2202	0,0034	0,034	89	239

Soit 2016€TTC par an d'économie

-140 €ht/MOIS

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention des associations communales sollicitées au titre de l'année 2020 :

Nom association	Subvention allouée en 2019	Subvention allouée en 2020
ACCA	200,00 €	200,00 €
Comice agricole	150,00 €	150,00 €
Comité des Fêtes	1050,00 €	1050,00 €
La Concorde Club 3 ^{ème} âge	150,00 €	150,00 €
FNACA	80,00 €	80,00 €
OCCE 82 Coopérative scolaire	2 600,00 €	2 600,00 €
OPI des Tescou's	50,00 €	50,00 €
Quercy Jazz	150,00 €	150,00 €
Sapeurs-Pompiers	50,00 €	50,00 €
APATG	100,00 €	100,00 €
Pays'art	0,00 €	0 €
Leojac joue les artistes	200,00 €	0 €
ONAC	50,00 €	50,00 €
Le Camp des Licornes	0,00 €	0 €
Les tréteaux de la Tauge	150,00 €	150,00 €
Entre Amis	50,00 €	0 €
TOTAL	5030€	4780€

Pour les associations extérieures à la commune sollicitées au titre de l'année 2020 :

Nom association	Subvention allouée en 2019	Subvention allouée en 2020
SOS Agriculteurs	0 €	0 €
Jeunesse au plein air 82	0 €	0 €
Association française des sclérosés en plaques - AFSEP	0 €	0 €
ACMG - Association climatologique de la moyenne Garonne et du Sud-Ouest	0 €	0 €
Les amis des chats	0 €	0 €
Fonds d'aide aux jeunes assumé par le Département	0 €	0 €
Cantabile	0 €	0 €
ADMR	0 €	0 €
La ligue	0 €	0 €
Fondation 30 millions d'amis	0 €	0 €
Bleuet de France	0 €	0 €
Prévention Routière	€	0 €
TOTAL	0 €	0€

Interventions et débats:

Voix pour :	13	À l'unanimité
Voix contre :	0	
Abstentions :	0	

7) Questions diverses

→ Participation à la réunion ENEDIS

Vous avez été, comme chaque année, nombreux à répondre à notre invitation aux traditionnelles réunions de proximité co-organisées par l'AMF et Enedis prévues début novembre.

En effet, cette année et en raison de la situation sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs mois, la capacité d'accueil de chacune des quatre réunions était limitée à 30 personnes.

A ce jour, les quatre dates « affichent » complet.

Cependant, l'évolution de la situation liée à la pandémie ces dernières semaines **nous conduit à annuler, avec regret, ces quatre rencontres.**

Nous en sommes profondément désolés mais comme chaque situation de crise, Enedis assume ses décisions et la mission de service public que nous portons au quotidien nous a guidé dans notre choix.



L'équipe territoriale d'Enedis en Tarn-et-Garonne est plus que jamais à votre disposition pour vous rencontrer dans vos communes, en « petit comité ».



Malgré une situation difficile, nous restons optimistes et vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour ces rencontres que vous, comme nous, apprécions particulièrement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

→ [Tableau historique des Maires de la commune](#)

Nous avons réalisé le tableau historique de maires pour votre commune.
Suite aux dernières élections municipales peut-être qu'il est nécessaire de le mettre à jour.

Si vous êtes concernés, nous vous demandons de nous communiquer le nom du ou des Maires à ajouter à la liste existante et nous vous enverrons le nouveau fond actualisé pour remplacer l'ancien.

Cette prestation fera l'objet d'une facture d'un montant de : **150 € HT**

Veillez nous renvoyer cette lettre par mail ou courrier, ainsi que les noms des Maires manquants : avec la mention

« Bon pour accord » Tampon + signature de la Mairie

=> Le conseil municipal approuve cette proposition et décide de mettre à jour le tableau des Maires.

<i>Voix pour :</i>	<i>13</i>	<i>À l'unanimité</i>
<i>Voix contre :</i>		
<i>Abstentions :</i>		

Liste d'émargement des membres du Conseil Municipal - réunion du 08 octobre 2020.

Nom – Prénom	Signature
<i>Mme Catherine DARRIGAN</i>	
<i>Mme Marion RIGAUD</i>	
<i>M. Pascal ESCALETTE</i>	
<i>Mme Nadine PIDOFF</i>	
<i>M. Laurent CLERIN</i>	
<i>M. Balat Benoit</i>	<i>EXCUSE</i>
<i>M. Chaban Vincent</i>	<i>EXCUSE</i>
<i>Mme Denoux Anaïs</i>	
<i>M. Jean-Marie MOREIRA</i>	
<i>M. Pierre DESQUINES</i>	
<i>M. Malbrel Kevin</i>	
<i>Mme Anne-Sophie SACHOT</i>	
<i>M. Masserey Pierre</i>	
<i>M. Jean-François CLAUSSE</i>	
<i>M. Moran Christophe</i>	